

L'assainissement non collectif

Actuellement, l'assainissement est réalisé de manière individuelle pour l'ensemble des habitations grâce à des fosses septiques pour la plupart des maisons contemporaines et grâce à des fosses étanches pour les plus anciennes demeures qui ne possèdent pas de jardin en particulier celles du vieux bourg.

Le contrôle de l'assainissement individuel est mis en place par la **Communauté de Communes Tarn-Agout**.

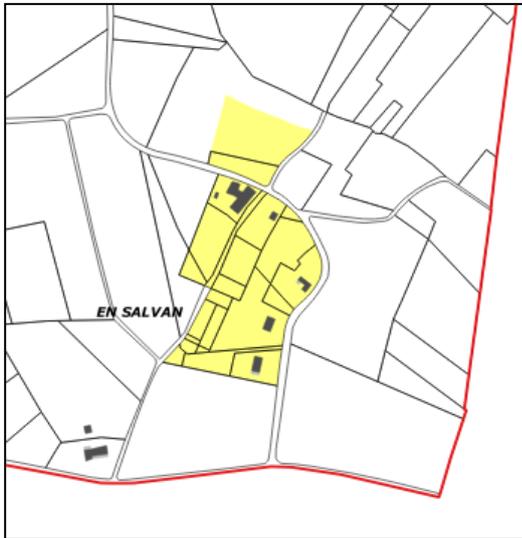
Le bilan de l'assainissement non collectif (SPANC) révèle une **majorité de non-conformité** des installations individuelles les plus anciennes.

Les extraits ci-après nous montre l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif :

aptitude des sols à l'assainissement

- Tranchées filtrantes
- Filtre à sable avec rejet au fossé
- Impossible ou filtre à sable + 40 ml de drains
- Pentes supérieures à 15% Système déconseillé

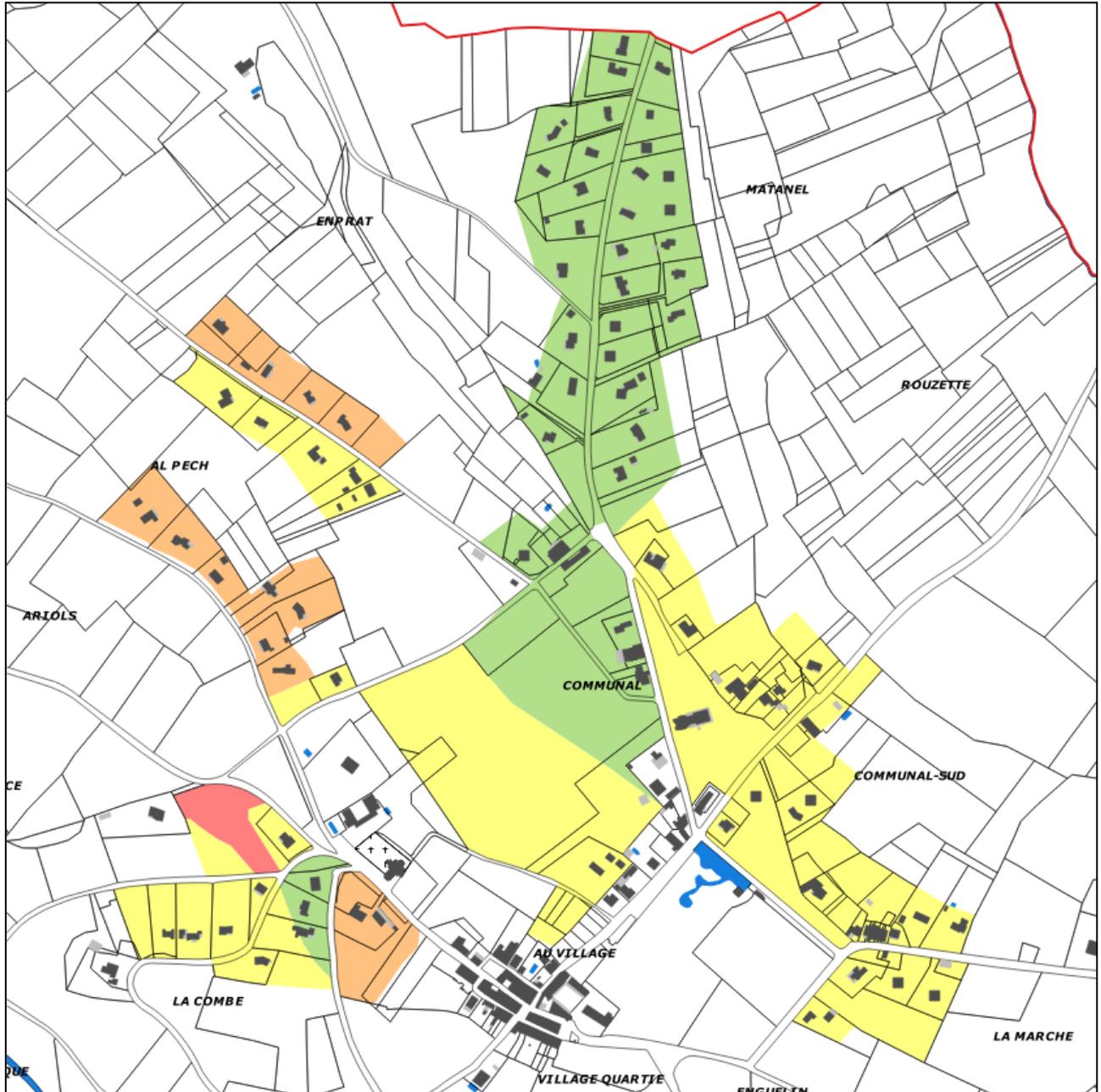
En Salvan :



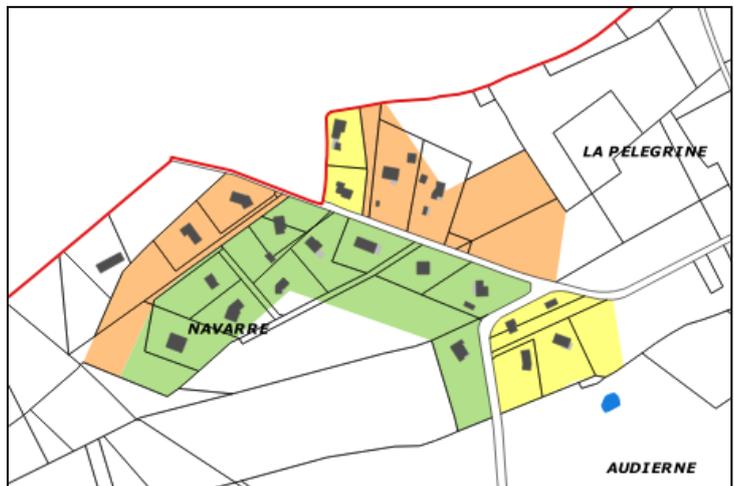
Montauriol :



Le village :



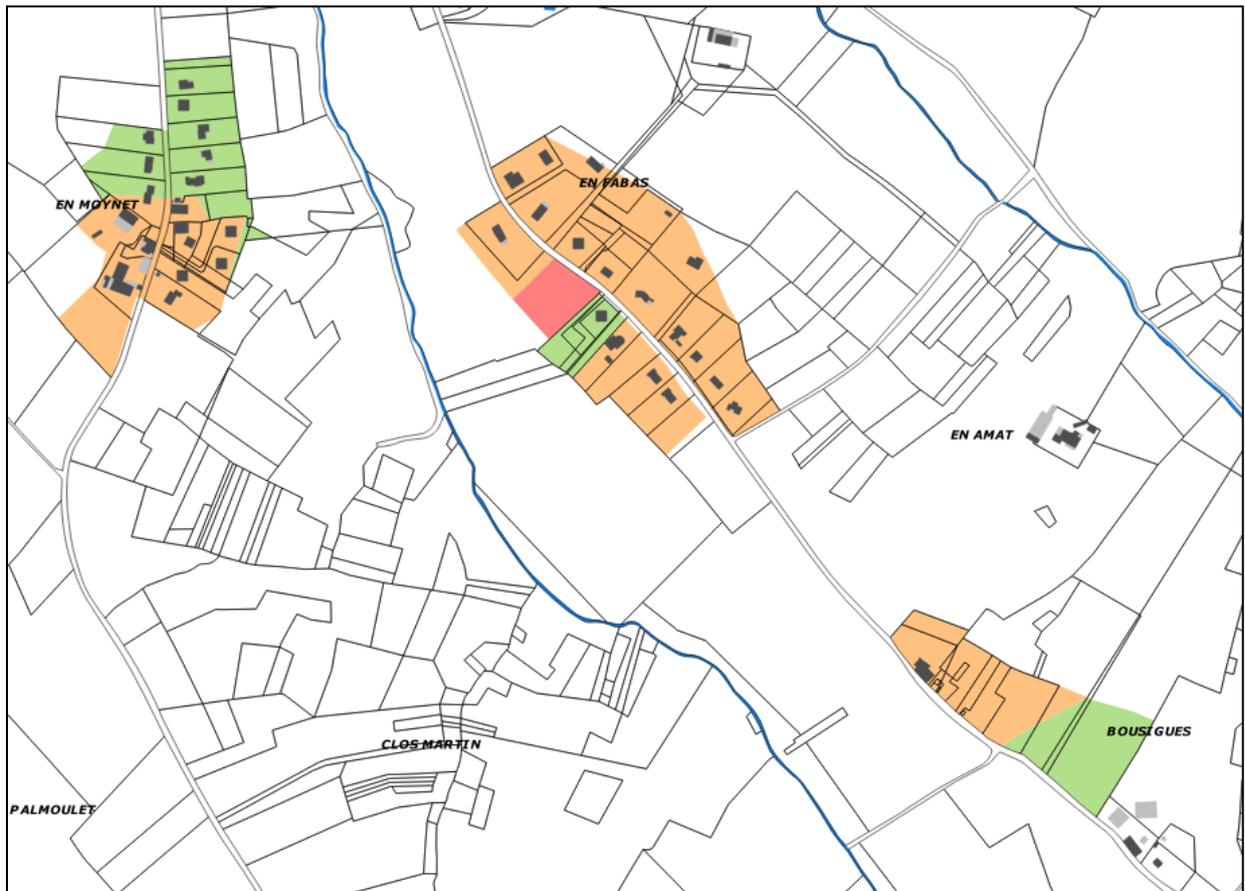
Navarre :



Crespo /Monbel :



En Moynet/en Fabas/Bousigues :



LES EAUX PLUVIALES

Le **réseau pluvial** est quasi inexistant mais le **réseau de fossés aériens est dense**.

Un réseau de collecte d'eaux pluviales est présent dans le centre ancien. Il devra être refait lors de la création du réseau d'assainissement collectif.

Sur les zones de développement il est conseillé de résorber les eaux pluviales à la parcelle afin de limiter les débits évacués dans le milieu naturel. Ceci permettra de ne pas accentuer le risque d'inondation.

Exemple de rétention à la parcelle :



Cuve enterrée



Toiture végétalisée



Stationnement végétalisé

Deux actions sont envisageables :

- le stockage en vue d'une réutilisation (jardin...)
- la limitation des zones imperméabilisées

Exemple de rétention à la zone :



Bassin de rétention



Fossé tampon



Noue paysagère

Les surfaces de rétention peuvent être intégrées aux espaces verts notamment lorsqu'ils font l'objet d'un traitement paysager et sans risque pour la sécurité publique.